

	Évaluation menée sur le terrain	✓
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	✓

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés et/ou des observations directes. **Ce tableau de bord présente des informations sur des mouvements de population survenus entre le 22 juin et le 26 juin 2021 dans quatre villages des départements de Ouallam et de Tera de la région de Tillabéri.**

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

POPULATION AFFECTÉE : 2 956 Individus (461 Ménages), dont:
2 040 Individus (340 Ménages) à Tera
916 Individus (121 Ménages) à Ouallam

Entre le 22 et le 26 juin 2021, deux attaques perpétrées par des groupes armés non étatiques (GANE) dans les villages de Fantio (Département de Tera, Région de Tillabéri) et de Dangazouni, Talbakoira et Tondikwindi (Département de Ouallam, Région de Tillabéri), ayant conduit à la mort de 21 personnes et au vol du bétail des villageois, ont forcé 2 956 personnes (461) ménages à fuir. Parmi ceux-ci, 2 040 se sont réfugiés dans la commune urbaine de Tera, et 916 dans la ville de Ouallam. La grande majorité (88%) des populations déplacées est composée de femmes (284) et d'enfants (2 310).

LIEU DE DÉPLACEMENT :

Tera (Département de Tera) et Tondikwindi (Département de Ouallam) dans la Région de Tillabéri.

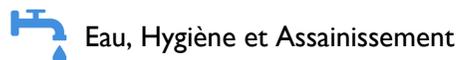
DATES DE DÉPLACEMENT :

22—26 juin 2021

PROVENANCE : Fantio (Département de Tera, commune de Dargoul), Dangazouni, Talbakoira et Taroumey Do (Département de Ouallam, Commune de Tondikwindi) de la Région de Tillabéri.

CAUSE DU DÉPLACEMENT : Attaque armée

BESOINS PRIORITAIRES



DÉSAGRÉGATION PAR SEXE ET AGE

2 310

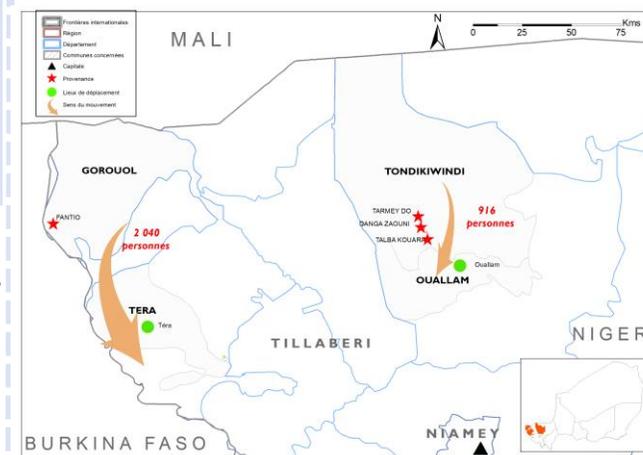
Enfants

284

Femmes

362

Hommes



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.